

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION

Rappel règlementaire :

Pour rappel, l'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter qu'au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2022, 2023 et 2024) des données issues du Budget primitif (2025).

La présente note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

1-1 - Contexte national

Alors que pour 2024 la croissance atteint 1.1%, elle devrait fléchir à 0.9% en 2025. En effet, la loi de finances prévoit une réduction sensible du déficit public à 5,4% du PIB en 2025 expliquant ce taux de croissance faible. La hausse des prix retomberait à 1,6% en 2025 contre 2.4 % en 2024.

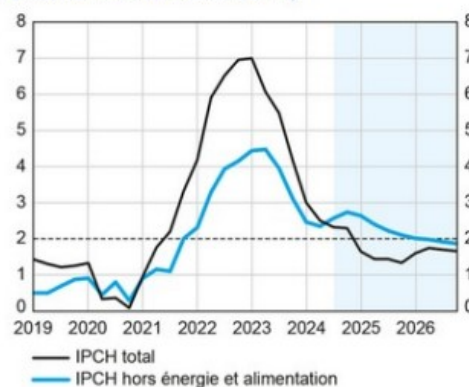
La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 3 303 milliards d'euros au 3^{ème} trimestre 2024, soit 113.7% du PIB. Pour 2025, 300 milliards d'euros devraient être empruntés. Cette hausse serait principalement due à la dette de l'État, qui a bondi de près de 60 milliards d'euros, selon les statisticiens nationaux. Parallèlement, la dette des administrations de Sécurité sociale a aussi augmenté, de même que celle des administrations publiques locales, « *légèrement* ».

À 1 082 milliards d'euros début 2004, notre dette publique a ainsi plus que triplé en vingt ans et le rythme s'accélère : en seulement sept années sous la présidence d'Emmanuel Macron, elle s'est alourdie de plus de 1 000 milliards d'euros. La crise du Covid et le « *quoi qu'il en coûte* » sont bien sûr passés par là mais la France est aussi un des seuls pays d'Europe qui n'a pas réduit sa dette depuis.

L'inflation est attendue à la baisse à 1.6% contre 2.4% en 2024 avec notamment une évolution des prix de l'énergie marquée par la baisse annoncée de -15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité à partir de Février 2025.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Après s'être confronté à une débâcle sans précédent lors de sa première mouture présentée en octobre 2024 par le gouvernement de Michel Barnier, le projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) emmené par François Bayrou a franchi l'étape du Parlement les 5 et 6 février et la loi de finances a été promulguée le 14 février 2025 puis publiée au journal officiel le 15 février 2025.

En 2025, l'objectif principal de la loi de finances est donc de réduire de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB (produit intérieur brut) contre 6,1 % en 2024 puis de passer sous la barre des 3% en 2029. Coups de rabot sur les dépenses de l'État, sur les budgets octroyés à certains ministères, création de taxes exceptionnelles pour les particuliers les plus fortunés ou pour les grandes entreprises, sont autant de moyens ciblés pour garantir le redressement des comptes publics.

Les collectivités seront également mises à contribution avec un effort demandé à hauteur de 5.5 milliards d'euros dont 2 milliards d'euros à la charge des communes.

Dans ce contexte, outre l'enveloppe de la DGF augmentée de 150 millions d'euros au lieu des 290 millions prévus initialement et un montant estimé de 102 millions d'euros d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, un nouveau dispositif est prévu par l'Etat de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités : le « Dilico » qui instaure un prélèvement de 250 millions d'euros sur des communes et calculé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant.

En outre, les fractions de TVA allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024 ce qui représente un manque à gagner pour les collectivités du bloc local d'environ 330 millions d'euros compte tenu d'une croissance de TVA prévue à +2.3% en 2025.

De plus, le fonds vert destiné à soutenir la transition écologique des territoires voit ses autorisations d'engagement réduites de 2.5 milliards d'euros en 2024 à 1.15 milliards d'euros en 2025. La DETR et la Dotation politique de la ville (DPV) sont stables mais les autorisations d'engagement de la DSIL diminuent de 150millions d'euros pour permettre d'abonder la DGF.

Enfin, la hausse de la cotisation des employeurs à la CNRACL de +3% pendant 4 ans soit +12% et de +1% du taux de cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux représentent un coût d'environ 1.5 milliards d'euros dès 2025 et de 5 milliards d'euros à l'horizon 2028 pour les collectivités territoriales.

1.2 - Contexte local

Le budget 2025 reprend les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires présentées au Conseil municipal le 06 février 2025. Cependant, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l'année, comme l'estimation de la DGF ou encore l'absence des bases fiscales issues des services fiscaux, le budget 2025 proposé au vote nécessitera vraisemblablement des décisions modificatives.

Il a été établi dans un contexte national plus qu'incertain nous contraignant à une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement afin de faire face aux baisses des dotations de l'Etat, au prélèvement Dilico simulé et à la baisse des dotations de Moulins Communauté.

En outre, le contexte communal est particulièrement marqué par la forte incertitude politique au niveau national qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires, l'indexation faible des valeurs locatives décidée à +1.7% pour 2025 contre +3,9% en 2024 et +7,1% en 2023, l'augmentation des taux de cotisation patronale à la CNRACL, le coût des approvisionnements en énergie qui demeurent une source d'interrogation et de contrainte malgré le ralentissement de l'inflation qui semble se confirmer 2025, et enfin le prélèvement Dilico qui devrait être de 2000€ environ pour notre commune suivant les simulations de l'AMF.

Sur le plan des investissements, le taux de FCTVA abaissé pénalise aussi fortement la commune et sur le plan de la transition écologique dans les territoires, l'enveloppe du fonds vert est abaissée pour 2025 ce qui n'est pas satisfaisant alors même que la transition écologique avait été placée au cœur des enjeux nationaux !

L'année 2025 correspond au cinquième exercice budgétaire du mandat ; c'est au cours de cette année que les différents projets portés par la majorité pour lesquels elle a été élue en 2020 aboutiront. Les orientations budgétaires 2025 traduisent encore cette année la volonté de la commune d'Avermes de conserver une capacité financière d'actions suffisante dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuite des investissements nécessaires à l'attractivité du territoire dans un contexte budgétaire difficile et incertain.

L'évolution de la population totale de la commune, issue des données de l'INSEE est la suivante :

Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
4056 Hab	4049 Hab	4109 Hab	4159 Hab	4206 Hab

Les données générales des ratios de la ville d'Avermes se présentent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population :

2020	2021	2022	2023	2024
1 141 €	1 190 €	1211 €	1234 €	1211 €

Recettes réelles de fonctionnement/population :

2020	2021	2022	2023	2024
1 316 €	1 332 €	1344 €	1387 €	1384 €

Ces deux ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux dépenses (DRF), malgré une augmentation des dépenses incompressibles.

Produits des impositions directes/population :

2020	2021	2022	2023	2024
602 €	515 €	531 €	561€	578€

Ce ratio est en hausse même si la taxe d'habitation n'est plus prise en compte dans ce ratio qui tient compte de l'évolution de la population et de la revalorisation des bases fiscales effectuée annuellement par la Direction Générale des Finances Publiques, tout en sachant que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plus de 19 ans.

Dépenses d'équipement brut/population :

2020	2021	2022	2023	2024
287 €	199 €	571 €	285 €	477 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants.

Encours de la dette/population :

2020	2021	2022	2023	2024
705 €	678 €	977€	902 €	904 €

Malgré un programme important d'investissements réalisé en 2024, la commune maintient sa dette avec un emprunt d'équilibre de 600 000 €, le remboursement du capital à hauteur de 574 120€, dont le remboursement anticipé d'un emprunt de 114 900 € et grâce à l'obtention de subventions en soutien aux projets communaux.

DGF/population :

2020	2021	2022	2023	2024
37 €	30 €	20 €	20,86 €	20,09€

Ce ratio démontre la baisse continue des dotations de l'Etat versées aux collectivités alors même que leurs compétences s'accroissent et que la population augmente, ce qui peut à terme porter atteinte au bon fonctionnement des collectivités.

A titre de comparaison, en 2010 la DGF versée par l'Etat représentait 165 €/hab.

Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette :

Évolution de l'épargne (en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	estimation réalisé 2024
Epargne de gestion	1278	1191	1071	1039	973	842
Capacité d'Autofinancement (brute)	839	756	681	737	729	723
Epargne nette (CAF nette)	363	291	213	225	178	149

La collectivité conserve une santé financière satisfaisante, ce qui permet d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par l'autofinancement, avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt. Cependant, l'épargne brute diminue en raison de l'augmentation des dépenses incompressibles (énergie, carburant, personnel...) comme l'épargne nette résultant des nouveaux emprunts réalisés et de l'augmentation du capital restant dû qui en découle, mais également d'une dette vieillissante qui engendre le mandatement de plus de capital.

Au dernier compte administratif disponible (2023), la capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 729 k€ et l'estimation 2024 est de 723 k€ mais reste à confirmer.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, la CAF nette dégagée en 2023 a en effet permis de financer environ 21 % des investissements 2024.

II- BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget principal

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 février dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2025.

Au regard des mesures contraignantes pour les collectivités adoptées par le Parlement, la capacité de financement de la commune pourrait à terme être réduite et c'est pourquoi la commune a optimisé les crédits disponibles et procédé à un arbitrage minutieux pour prioriser les dépenses.

Le budget 2025 a ainsi été élaboré en prenant en compte les éléments ci-dessous :

- La suppression du FCTVA en fonctionnement et la baisse du taux du FCTVA en investissement (de 16,404% à 14,85%) qui produirait 800 M€ d'économies au niveau national. Pour la commune d'Avermes, la perte est estimée à 5000€ en recettes de fonctionnement et à 30 790M€ en investissement ;
- La hausse des enveloppes de péréquation au sein de la DGF (140 M€ pour la DSU et 150 M€ pour la DSR) serait financée par écrêtement des autres composantes de la DGF et se traduirait, pour la commune, par une baisse de 25 000 € de la DGF ;
- Une hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL en 2025 (avant d'autres les années suivantes) qui induirait une hausse des dépenses de 45 000 €.

Aussi, la préparation budgétaire 2025 a été menée en ayant conscience de la nécessité de faire preuve d'une rigueur budgétaire amplifiée. Comme le montrera le présent rapport, les objectifs budgétaires volontaristes fixés par Monsieur le Maire, lors de la réunion de cadrage budgétaire, ont été respectés. Le travail sur la section de fonctionnement, malgré une faible dynamique des recettes fiscales et une tendance naturellement haussière des dépenses, a permis de stabiliser l'épargne brute au niveau de 2024.

Le budget 2025 a ainsi été élaboré sur la base d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement qui se traduit par la recherche permanente de réduction de la dépense par l'ensemble des services tout en conservant un service public de qualité. En outre, en recettes, le maintien du gel des taux de fiscalité est proposé afin de ne pas imputer le pouvoir d'achat des Avermois et une augmentation en moyenne de 3 % de certains tarifs municipaux actée au cours l'année 2024 pour prendre en compte une partie de l'inflation subie, ce qui permettra d'augmenter légèrement les recettes tirées des produits issus des services.

Le budget 2025 s'inscrit également dans la finalisation des projets d'investissements initiés depuis le début du mandat par la commune d'Avermes suivant un programme pluriannuel :

- La poursuite de l'aménagement de la ZAC Cœur de ville ;
- La revitalisation du centre-ville de la commune avec au titre des actions 2025, la dernière tranche d'aménagement des espaces urbains du centre-ville ;
- La plantation d'arbres et arbustes sur différents lieux de la commune ;
- La sécurisation de certains bâtiments publics et de différents sites extérieurs ;
- La réalisation de travaux d'entretien courant de voirie en zone urbaine et rurale ainsi que sur les bâtiments communaux ;
- L'achat d'un nouveau logiciel cimetière ;
- L'entretien du patrimoine et du matériel communal ainsi que le renouvellement de la flotte automobile ;
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux

Stratégie budgétaire de la ville d'Avermes :

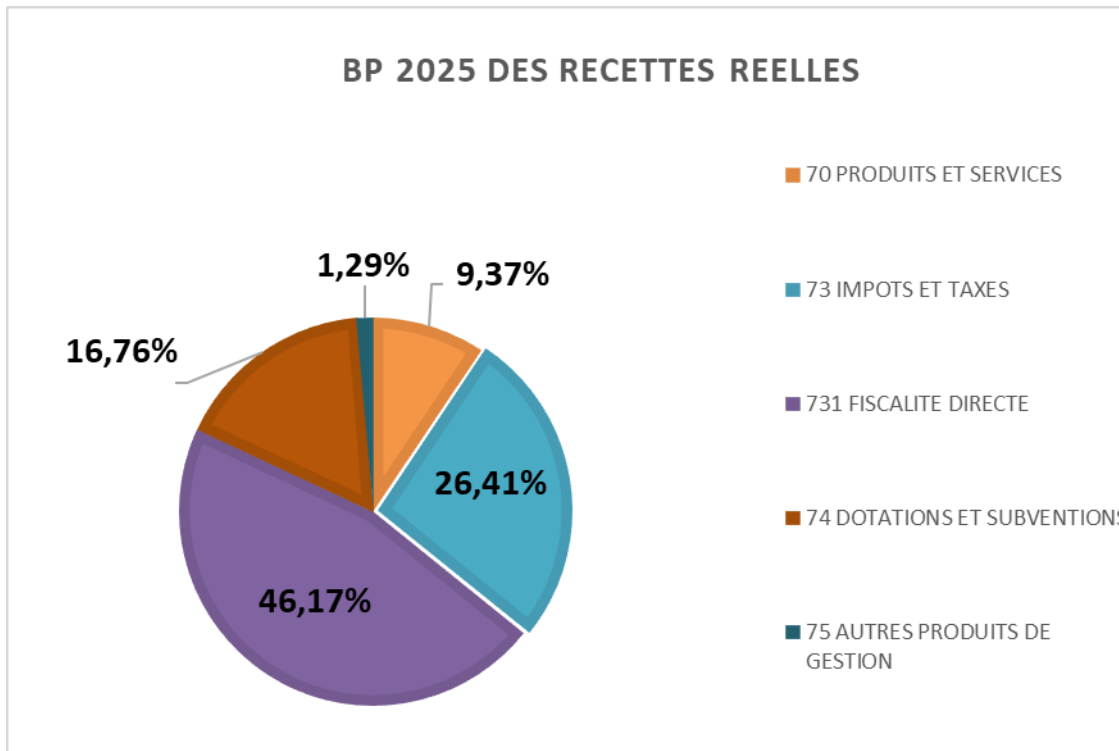
- Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2025 sont les suivants :
 - Un niveau d'investissement de l'ordre de 2,6 M€ au titre du plan pluriannuel des investissements ;
 - Le maintien du gel des taux d'imposition pour 2025 ;

- La volonté de maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour ce budget primitif 2025 :
 - o Réaliser le programme d'investissements ;
 - o Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermois ;
 - o Poursuite de l'élaboration d'un PPI pour le développement de la commune
- Dans la continuité des budgets des exercices précédents et compte tenu du contexte économique général actuel, la ville se doit de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière encore plus conséquente et ce malgré le caractère incompressible de nombreuses dépenses subissant l'inflation. Elle a ainsi travaillé sur un audit organisationnel afin de proposer des pistes d'optimisation pour les prochaines années pour contenir les charges de personnel en réduisant les coûts et en maintenant la qualité des services rendus aux administrés.

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal de la commune atteint un volume global d'investissements de 4,2 M€.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au budget 2024 et s'établissent à 5 587 200€



chapitre	Libellé	2024	BP 2025
		013	ATTENUATIONS DE PRODUITS
70	PRODUITS ET SERVICES	510 830	522 840
73	IMPOTS ET TAXES	1 468 188	1 473 218
731	FISCALITE DIRECTE	2 531 445	2 575 662
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	989 955	935 215
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	76 414	72 060
76	PRODUITS FINANCIERS	5	5
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 597 837	5 587 200
002	REPRISE EXCEDENT N-1	550 150	400 748
042	OPERATION D'ORDRE	4 000	5 700
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 151 987	5 993 648

La fiscalité

Après examen du budget primitif, et conformément à l'engagement pris à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la commission finances a déterminé le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget. Ce produit s'élève à 2 440 462 € pour les 2 impositions locales sur la base d'une stabilité des taux votés en 2023 soit :

- foncier bâti : 39.41 %
- foncier non bâti : 35,24 %

Par principe de prudence, l'instauration de la THLV n'a pas été prise en compte dans le budget 2025 et il a été fait le choix prudent d'attendre l'estimation des services fiscaux pour avoir une meilleure lisibilité sur les recettes.

Les taux 2025 seront une nouvelle fois maintenus avec une évolution des bases décidée au niveau national de 1,7 %. Il est rappelé que les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués sur les communes voisines.

Commune d'Yzeure 2024	Commune de Moulins 2024
44.90 % (22.03 taux communal +22.87 taux départemental)	41.55% (18.68 taux communal +22.87 taux départemental)
47,30 %	44,74 %

En parallèle, les communes perçoivent, au titre de la taxe professionnelle, une dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. La dotation resterait stable en 2025 pour un montant de 1 378 788 €. Cependant, compte tenu des changements de critère votés en conseil communautaire pour le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), la commune d'Avermes a subi une forte diminution en 2024 de 50,19 % de sa DSC et a prévu de subir à nouveau cette baisse en 2025.

Enfin, les autres recettes fiscales de la commune (TLPE, droits de mutation, droits de place, compensation fiscale que sont le FNGIR et le reversement au titre du FPIC) sont évaluées à 179 630 €.

Les dotations de l'Etat

Pour 2025, la DGF, principal concours financier versé à la ville par l'Etat, est estimée à 60 000€. En effet, la hausse des enveloppes de péréquation au sein de la DGF (140 M€ pour la DSU et 150 M€ pour la DSR) sera financée par écrêtement des autres composantes de la DGF et se traduirait, pour la commune, par une baisse de 25 000 €.

La DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, se compose de trois fractions :

- La fraction « Bourg centre »
- La fraction « Péréquation »
- La fraction « Cible »

La commune d'Avermes est concernée uniquement pour la fraction péréquation. Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique.

Subventions

Elles sont principalement constituées de la participation de la CAF au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse du multi-accueil, du RAM et de l'accueil de loisirs.

Les produits des services

Ce chapitre, évalué à 522 840 € concerne principalement les produits suivants :

- Concessions cimetières
- Régie de recettes de restauration collective & repas à domicile
- Régie de recettes de la participation familiale du multi-accueil
- Remboursements de frais de personnel par les budgets annexes et autonomes
- Redevance d'occupation du domaine public et droits de place
- Remboursement de frais généraux par les budgets autonomes et annexes

Les recettes tarifaires principales (culturelles, multi-accueil, repas à domicile, restaurant scolaire et location salle des fêtes) sont estimées à 278 450 € et sont donc en légère augmentation, compte tenu des révisions tarifaires.

En matière de prix du service pour les usagers, il est rappelé que la municipalité a souhaité mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2025 :

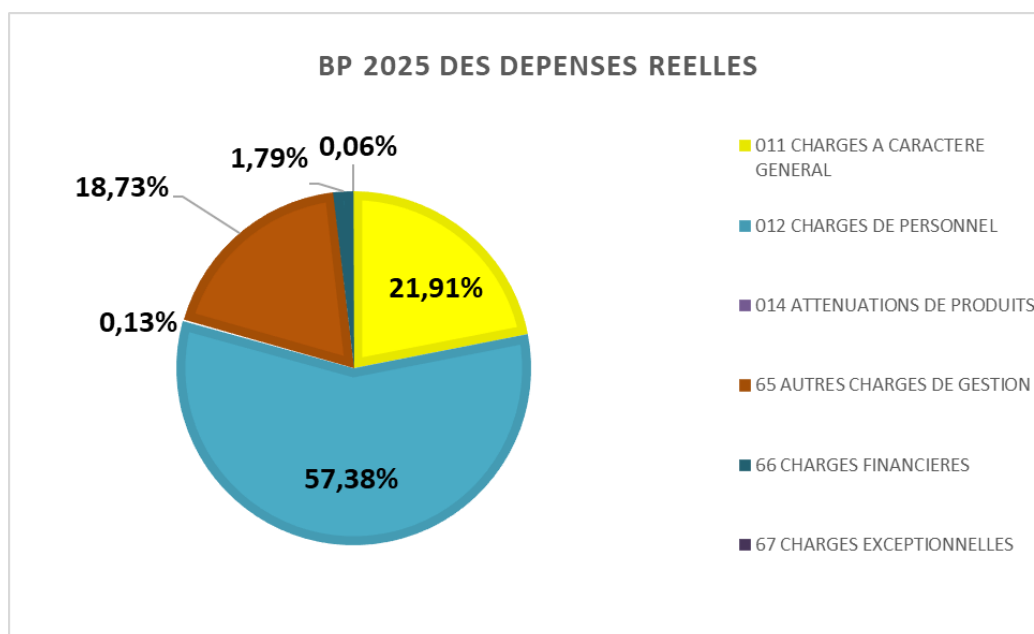
- Légère augmentation de certains tarifs municipaux des différents services payants (cimetière, locations salle des fêtes et salle de spectacle) ;
- Maintien de la gratuité d'accès d'un certain nombre d'équipements municipaux, notamment la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (36 960€).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution afin de garantir l'équilibre budgétaire pour atteindre 5 225 398 € en 2025.



chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 302 287	1 144 898
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 899 000	2 998 488
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 000	7 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	976 404	978 512
66	CHARGES FINANCIERES	74 200	93 500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 364	3 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 312 255	5 225 398
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	471 732	458 000
042	OPERATION D'ORDRE	368 000	310 250
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 151 987	5 993 648

Les mouvements portent principalement sur les postes suivants :

- ✓ Les charges financières : + 19,3 K€
- ✓ Les charges exceptionnelles : -50,3 K€
- ✓ Les charges de personnel : +99,4 K€
- ✓ Les charges de gestion : +2,1 K€
- ✓ Les charges à caractère général : -157,3 K€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont budgétisées pour 1 144 898 € résultant principalement des nouveaux tarifs d'énergie de - 36 % et des nouveaux équipements installés dans les bâtiments communaux pour réduire les consommations énergétiques.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 2 998 488 € et sont en augmentation en raison notamment des décisions successives de l'Etat de revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023 et de l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

A cela s'ajoutent l'effet Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 ainsi que du taux horaire et les recrutements nécessaires au remplacement des agents en maladie, en voie de mutation ou en départ à la retraite.

Mais plus encore, l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL en 2025 a un impact significatif sur le budget de la commune. En effet, cette hausse représente une augmentation directe des charges de personnel pour les collectivités employant des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et précisément une augmentation significative de la masse salariale brute supportée par les communes. Pour la commune d'Avermes, l'augmentation représenterait environ 45 000 € de charges supplémentaires. Cet impact pourrait contraindre certaines communes à ajuster leurs dépenses, voire à revoir leurs recrutements ou les services publics proposés.

Le chapitre (012) comprend :

- ✓ Les versements des charges patronales calculées sur les rémunérations
- ✓ Les charges directes de personnel
- ✓ L'assurance statutaire du personnel.
- ✓ La cotisation au CNAS

Il tient compte notamment :

- de la variation du besoin de la collectivité aux remplacements éventuels ;
- de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements d'échelon du personnel communal et de la politique d'aide sociale mise en place au profit des agents communaux ;
- de la revalorisation du SMIC de 2%, ainsi que du taux horaire à 11.88 € brut.
- du surcoût dû aux opérations de recensement de la population avec le recrutement obligatoire de 9 agents recenseurs dans le cadre d'une mission temporaire qui s'est déroulée du 6.01.2025 au 28.02.2025.

Autres charges de gestion :

Ce poste s'établit à 978 512 € Il est composé principalement des indemnités des élus, des subventions de fonctionnement versées aux associations, des participations de la commune à l'équilibre du budget autonome du Centre Communal d'Actions Sociales et du budget annexe Isléa.

Ce poste augmente légèrement du fait de l'augmentation de la ligne budgétaire liée aux créances irrécouvrables à hauteur de 15 000 €. Ce poste concerne également la contribution syndicale liée à l'éclairage public. C'est d'ailleurs sur cette contribution que les dépenses varient chaque année en fonction du programme d'enfouissement de réseaux et de modification public en LED, qui constitue un central et environnemental. Pour 2025, elle est évaluée à 107 937 €.

Les charges financières :

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts actuels, soit 93 500 € démontrant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune ces dernières années, mais également les intérêts liés au crédit court terme d'1 an contracté en début d'année dans l'attente du versement de subventions.

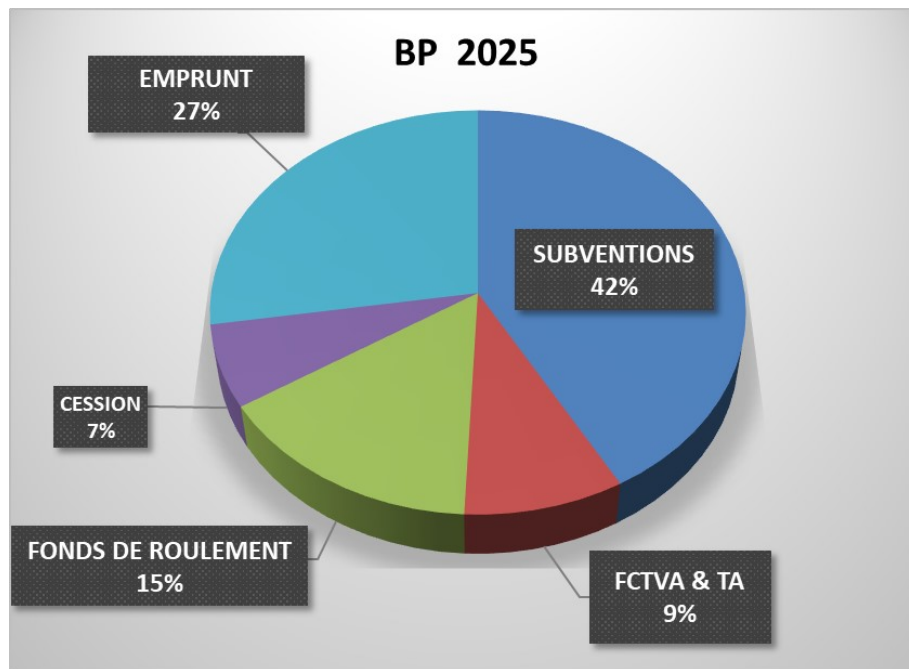
Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont en forte diminution compte tenu que l'an passé, il était inscrit une dépense exceptionnelle de 47 K€ pour le remboursement au titre du filet de sécurité en sus des titres annulés sur exercice antérieur.

3 – Le financement de l'Investissement

La section globale d'investissement 2025 s'établit à 4 195 589€. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 427 339 € et les opérations d'ordres à 768 250 €.

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
13	SUBVENTIONS	1 078 311	1 434 766
010	FCTVA & TA	240 000	304 170
1068	FONDS DE ROULEMENT	289 087	521 319
024	CESSION	40 000	225 400
16	EMPRUNT	1 296 969	941 684
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 944 367	3 427 339
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	471 732	458 000
040	OPERATION D'ORDRE	368 000	310 250
001	Excédent Reporté	123 525	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		3 907 624	4 195 589



Les recettes d'équipement :

✓ **Subventions d'investissements**

A ce stade du budget, les dossiers ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, LEADER, CAF...) mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les projets d'investissements.

Le Département soutiendra la fin des travaux au titre du contrat RCVCB et de réfection de la toiture du Groupe scolaire J. MOULIN. En outre, l'Etat, la Région AURA, la CAF et le LEADER (fonds Européens) soutiendront les travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison de services aux habitants dénommée Le Point Commun.

D'autres demandes de subvention seront déposées notamment pour les travaux de voirie prévus en 2025 et 2026 auprès du Département et pour les travaux prévus sur les équipements sportifs du tennis et du football en 2025 et 2026.

✓ **Emprunt :**

L'emprunt est évalué à ce jour à 941 684 €. Cette ligne budgétaire est scindée en deux, à savoir un emprunt de 600 000 € déjà contracté et un emprunt d'équilibre de 341 684 €. Il est important de noter que l'emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être souscrit à ce stade budgétaire et reste conditionné comme chaque année aux réalisations de l'exercice.

Les recettes financières :

✓ **FCTVA et TA :**

La baisse du taux du FCTVA en investissement (de 16,404% à 14,85%) a été anticipé lors de l'élaboration du budget et une prévision de recette de 264 K€ environ a été inscrite.

Cependant, il est à souligner que depuis la réforme de l'automatisation du FCTVA qui est entrée en application progressivement à partir de 2021, un certain nombre de dépenses a été rendu inéligible à ce fonds dont les travaux d'investissement réalisés en régie.

Enfin, l'estimation de la Taxe d'Aménagement est évaluée à 40 000 €. C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

✓ **Excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) évalué à 521 319 € doit en priorité couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. En 2025, ce fonds de roulement représente environ 15,17 % des recettes réelles d'investissements, soit 12.43 % des recettes globales d'investissements.

4 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
Op. 103	centre de loisirs	26 700	88 800
Op. 104	Primaire F. REVERET	86 827	23 300
Op. 105	Maternelle F. REVERET	243 113	19 000
Op. 106	Primaire J. MOULIN	98 900	234 670
Op. 107	Maternelle J. MOULIN	62 600	5 785
Op. 109	Mairie	52 446	90 430
Op. 110	Restaurant F. REVERET	10 500	11 000
Op. 111	Restaurant J. MOULIN	1 500	4 400
Op. 112	Centre Technique	157 260	157 072
Op. 116	voiries	20 000	325 500
Op. 120	Stade	43 000	67 300
Op. 120	Tennis		5 000
Op. 122	Salle polyvalente ISLEA		20 000
Op. 129	Zone du Chambonnage	12 130	
Op. 142	réseaux divers	3 940	1 000
Op. 145	Cimetière	11 000	28 000
Op. 148	Ancienne école du bourg		28 700
Op. 153	Terrain divers	3 400	3 000
Op. 155	Médiathèque	1 000	28 997
Op. 164	Salle des sports		1 000
Op. 161	Groupe scolaire J. MOULIN	47 700	
Op. 165	Salle des jeunes	750	750
Op. 206	Police municipale	1 000	1 000
Op. 210	Multi-accueil	6 000	10 600
Op. 218	Reconquête Centre Bourg Centre Ville	2 399 858	1 476 785
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		3 289 624	2 632 089
001	DEFICIT REPORTE		499 800
16	EMPRUNT Long terme	614 000	458 000
16	EMPRUNT Court terme		600 000
040	OPERATION D'ORDRE	4 000	5 700
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		3 907 624	4 195 589

Les principales opérations d'investissements prévues au budget 2025 sont les suivantes :

🚩 *La poursuite des projets en cours*

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec la participation communale d'équilibre global de l'opération d'un montant prévisionnel de 60 000 € en fonctionnement compte tenu de l'engagement de la phase 2 ;
- La finalisation de la dynamisation du centre-ville avec notamment l'achèvement de la maison de services aux habitants le Point Commun et de la dernière tranche d'aménagement des espaces urbains du centre-ville au titre des actions 2024 du contrat RCVCB conclu de 2021 à 2025 avec le Département ;
- La sécurisation des bâtiments communaux et espaces publics débutée en 2023 par l'installation d'alarmes, d'un contrôle d'accès, d'un dispositif de fermeture automatique des accès du cimetière et l'étude sur le renforcement de la vidéoprotection ;
- La reprise de voiries en zone urbaine et rurale ;

- La réparation des toitures de nombreux endommagées par les fortes pluies subies en 2024.

L'amélioration du cadre de vie et des services à la population :

- La remise en état de deux courts de tennis ;
- La réparation de la tribune du stade ;
- Le remplacement de la porte des WC publics et de la cloison des douches de la salle des sports ;
- La réfection des sols et de la peinture de l'accueil de loisirs et la réparation de la couverture de la piscine ;
- Le changement du mobilier de la salle des mariages ;
- Le changement des sièges auto et de l'électroménager de la crèche ;
- L'achat de matériel informatique, de jeux de cours, de tapis de motricité et de trottinettes pour les écoles ;
- L'achat d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière et de matériel informatique pour les services municipaux ;
- L'acquisition du parking de Pré Bercy en vue de procéder à son embellissement par de la végétalisation des espaces et la création de places de stationnement perméables.

Les travaux de rénovation énergétique

- La préparation des travaux de rénovation thermique à engager sur le bâtiment d'ISLEA en 2026 ;
- La rénovation de l'éclairage des terrains de tennis et de football ;
- Le relamping à poursuivre sur les bâtiments communaux ;
- La poursuite de la pose de programmeurs et équipements permettant de limiter les consommations d'eau et d'énergie.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 458 000 €.

III- BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget annexe

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes.

1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par les recettes suivantes :

- les locations de salles
- la participation communale
- les entrées des spectacles

Pour 2025, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est de 220 330 €. La participation communale est cependant légèrement en baisse en 2025 compte tenu de la hausse des recettes tirées de la location de la salle et des entrées des spectacles qui se poursuit depuis deux ans.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 865	107 570
012	CHARGES DE PERSONNEL	145 800	149 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10 905	4 510
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	250
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		281 070	261 330
042	OPERATION D'ORDRE	9 200	8 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		290 270	269 330

2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
002	EXCEDENT REPORTE	6 120	
70	PRODUITS ET SERVICES	53 000	49 000
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	231 140	220 330
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT*		284 150	269 330
042	OPERATION D'ORDRE		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT*		284 150	269 330

3 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 514	18 320
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		17 514	18 320
001	DEFICIT REPORTE		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		17 514	18 320

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
1068	AUTOFINANCEMENT		
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		0	0
001	EXCEDENT REPORTE	8 314	10 320
040	OPERATION D'ORDRE	9 200	8 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		17 514	18 320

2- Le budget annexe des Portes d'Avermes

Le budget annexe des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers.

Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision.

La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndic de copropriété.

Pour 2025, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget. Il est à noter qu'à ce jour, l'ensemble des locaux commerciaux dont la commune est propriétaire est occupé.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 559	18 835
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	21 934	17 110
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		38 493	35 945
042	OPERATION D'ORDRE	4 491	4 765
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		42 984	40 710

2 –Les recettes de fonctionnement

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
70	PRODUITS DES SERVICES	1 000	1 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	20 000	20 050
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 000	21 550
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	19 924	17 100
042	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		42 984	40 710

3 –Les dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 801	20 475
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		17 801	20 475
040	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		19 861	22 535

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
001	Excédent reporté	15 370	17 770
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		15 370	17 770
040	OPERATION D'ORDRE	4 491	4 765
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		19 861	22 535

IV- CONCLUSION

En conclusion, le projet de loi de finances pour 2025 traduit les efforts que le gouvernement va demander aux collectivités territoriales. Les mesures phares, comme la création d'un fonds de réserve, le gel des montants de TVA perçus par les collectivités et la modification du taux de FCTVA dont elles bénéficient, illustrent cette contribution et suscitent des inquiétudes.

Ce budget est ainsi fondé sur des prélèvements de recettes des collectivités territoriales et sur des contraintes à l'investissement, ce qui risque selon l'AMF d'aggraver le déficit public au lieu de redresser les comptes publics.

En effet, si les dotations de l'Etat restent relativement stables, les ajustements proposés risquent de peser sur les finances des collectivités, notamment celles qui investissent massivement et les augmentations de charges induites sur les cotisations employeurs sont injustes et très pénalisantes. En parallèle, l'absence de perspectives de hausse significative des recettes, combinée à une revalorisation des bases d'imposition moins dynamique qu'en 2023 et 2024, pose la question de la soutenabilité à long terme des équilibres budgétaires locaux.

Le budget 2025 de la commune d'Avermes s'inscrit ainsi dans un contexte marqué par des contraintes financières accrues, notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel et de la baisse de recettes en investissement. Face à ces enjeux, la municipalité a veillé à établir un budget équilibré, garantissant la continuité des services publics tout en maîtrisant les dépenses.

Les priorités ont été définies autour de la gestion rigoureuse des ressources, du maintien des investissements structurants et du soutien aux politiques publiques essentielles pour les administrés.

Cependant, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, une telle rigueur ne suffira pas dans les années à venir et la commune n'aura d'autres choix que de réduire les dépenses en fonctionnement. C'est la raison pour laquelle la collectivité entend dans un 1^{er} temps réorganiser les services communaux pour travailler autrement et conserver la qualité des services en insufflant plus de polyvalence ; elle envisage également de mutualiser certaines missions avec l'EPCI telle que la gestion des archives de la commune. Enfin, elle étudie les prestations de service qui pourraient être déléguées pour réduire la masse salariale qui représente une part importante du budget de fonctionnement de la commune.

Ainsi, ce budget repose sur une approche prudente et réaliste, intégrant les évolutions réglementaires et financières tout en préservant la qualité des services rendus à la population. Il conviendra toutefois de rester attentif aux évolutions économiques et aux décisions de l'État pouvant impacter les finances locales.

En définitive, le budget 2025 proposé poursuivra les objectifs que s'est fixée la municipalité sur ce mandat :

- Gel des taux municipaux des impôts locaux ;
- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Investissements axés prioritairement sur la dynamisation du centre-ville, la réduction des dépenses d'énergie et la transition écologique avec notamment un développement important d'espaces végétalisés.

Enfin, les budgets annexes de la commune pour 2025 s'inscrivent dans le même cadre, à savoir une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la dynamique d'investissements.